



Grémille

A l'origine, la Grémille est distribuée dans le nord et l'est de l'Europe. Sa présence dans les eaux douces françaises fait suite à des introductions plus ou moins volontaires et à la colonisation des bassins de la Seine et de la Saône via les canaux à partir du bassin du Rhin où l'espèce est considérée autochtone.

Nom commun

Perche goujonnée, goujon-perche, grimaud, grêmeuille, Kaulbarsch (allemand), Ruffe (anglais)

Nom scientifique

Gymnocephalus cernuus - Découvert par Linné en 1758

Famille

Percidés

Le saviez-vous ?

La grémille est l'un des rares poissons d'eau douce capable d'établir des populations dans des eaux saumâtres de 6 à 8 g/l comme c'est le cas dans la mer Baltique.

Description

Ce poisson possède un corps fuselé et rugueux au toucher.

L'opercule porte un aiguillon piquant et la ligne latérale est placée haut sur le corps. La robe est de couleur brun-vert avec des mouchetures plus sombres réparties sur tout le corps. A l'instar des autres percidés, la nageoire dorsale est double et épineuse dans sa partie antérieure et l'œil est sombre et particulièrement gros (adaptation aux eaux turbides).

Sa taille est généralement de l'ordre de 10 à 15 cm (exceptionnellement 30 cm).

La croissance est supérieure chez les femelles.

Habitat et comportement

La grémille affectionne les eaux calmes, lentes sur substrat sableux ou limoneux. C'est un poisson grégaire aux mœurs benthiques (préfère les fonds) qui peut être classé parmi les omnivores à tendance carnivore en raison de son appétence pour divers invertébrés, crustacés, pontes, alevins ou encore détritiques variés.

Cette espèce fraie de mars à août lorsque la température de l'eau est de l'ordre de 12 à 18°C. La ponte est multiple au cours d'une même saison, de sorte que la femelle dépose ses œufs sous forme de cordons en eaux peu profondes et en plusieurs fois sur la végétation ou sur des graviers. La fécondité de l'espèce est élevée : 300 000 à 1,5 millions d'œufs par kg de femelle. La maturité sexuelle est atteinte entre 1 et 3 ans.

Pêche et réglementation

Cette espèce ne bénéficie d'aucun statut réglementaire particulier.

La grémille est une proie prisée du sandre, du silure, du brochet voire de l'anguille et peut servir d'appât pour la pêche des carnassiers par les pêcheurs aux lignes.

Présence en Côte-d'Or

Cette espèce est susceptible d'être rencontrée un peu partout en Côte d'Or mais n'est jamais abondante. Classiquement observée en Saône ou sur les différents canaux du département.